

Toutes ces propositions doivent être étudiées très attentivement avant d'être mises en œuvre. Comme je l'ai déjà dit, lorsque l'honorable député nous attaque, il se sert des mêmes mots qu'il avait l'habitude d'employer lorsqu'il siégeait avec les cécéistes. Je l'ai déjà dit, mais il est temps de le répéter: nous ne devons pas oublier, lorsqu'il est question de l'honorable député d'Assiniboia, qu'il a déjà dit que les cultivateurs:

...n'oublieront jamais que c'est le parti libéral, par suite de la suppression de la régie des prix et de la perte tragique des marchés outre-mer, qui a plongé l'agriculture dans la situation où elle se trouve à l'heure actuelle.

Je mets au défi le chef de l'opposition de défendre en public, s'il le peut, l'échec lamentable de 22 ans d'administration libérale pour ce qui est de régler les problèmes agricoles...

Pourtant il s'est félicité aujourd'hui et a déclaré qu'il s'agissait d'une bonne initiative de la part des libéraux. Si les honorables députés veulent bien se reporter au hansard, ils pourront lire ce que l'honorable député a déjà dit:

Je mets au défi le chef de l'opposition de défendre en public, s'il le peut, l'échec lamentable de 22 ans d'administration libérale, pour ce qui est de résoudre les problèmes agricoles, ainsi que ses propres réalisations à cet égard, tant en sa qualité de membre de l'ancien gouvernement libéral qu'en sa qualité de chef du parti libéral.

Il a dit également:

Le parti libéral ne va nulle part, parce que son chef, Pearson, ne sait où il va.

Si le chef du parti libéral ne sait où il va, tout ce que je puis dire c'est qu'il ne saura pas où il va s'il écoute l'honorable député d'Assiniboia, qui change de refrain chaque fois qu'il prend la parole.

M. Horace A. Olson (Medicine-Hat): Je vais dire quelques mots sur la motion proposant de modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Si je comprends bien, il est question d'augmenter de 100 p. 100 le versement maximum qui passera de \$4 à \$8 par acre, d'augmenter de 100 p. 100 le versement concernant les catégories fixées actuellement à \$3 par acre pour les porter à \$6 et de porter également le versement de \$2 à \$4 par acre. Toutes ces augmentations sont de 100 p. 100. De plus, la motion propose également une augmentation de 100 p. 100 des contributions des cultivateurs qui vendent leurs céréales.

C'est logique mais en parlant du nombre maximum d'acres donnant droit aux versements, le député d'Assiniboia ne parle que d'une augmentation de 50 p. 100, soit de 400 à 600 acres. C'est raisonnable aussi à mon sens parce qu'au fond, la raison de la loi—j'en félicite les deux gouvernements qui s'en sont occupés—était de fournir une certaine liquidité

[M. Woolliams.]

aux cultivateurs des régions protégées par la loi, dont les récoltes avaient été compromises par la sécheresse ou autrement.

Il y a une ou deux choses que je trouve incompréhensibles dans les propos de l'honorable député d'Assiniboia. Tout d'abord, il a dit que le Trésor a contribué pour environ 260 millions de dollars depuis 24 ans, soit depuis que la loi est en vigueur.

M. Argue: Ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, si je me souviens bien du total des chiffres, c'est que les versements globaux aux producteurs ont atteint environ 260 millions. Comme la part des cultivateurs s'est élevée à 127 millions, le gouvernement fédéral a dû contribuer pour un peu plus de 130 millions. Il s'agissait donc d'un partage de moitié.

M. Olson: J'ai ici le rapport annuel du ministère de l'Agriculture pour 1962, et voici ce que je relève à la page 56: Le montant global des paiements effectués en vertu de la loi, depuis son entrée en vigueur en 1939 jusqu'au 30 mars 1962, a atteint 313 millions de dollars. Dans l'alinéa suivant, on signale que la taxe de 1 p. 100 perçue à l'égard des céréales mises sur le marché, de 1939 au 28 février 1962, a rapporté \$129,970,000. J'ai fait certains calculs; il reste à peu près 182 millions de dollars, soit la différence entre ce qui a été prélevé et ce qui a été payé. Je suis d'accord avec les déclarations qui ont été faites plus tôt, selon lesquelles la contribution du gouvernement, établie à 182 millions de dollars, est plutôt mince si on la répartit sur près de 24 années. En bien des cas, elle n'apporte même pas assez d'argent pour couvrir les dépenses, ce qui revient à dire que l'agriculteur ne peut pas obtenir de récolte l'année suivante.

Pour revenir à la partie principale de la motion, monsieur l'Orateur, nous devrions reconnaître, je crois, que les primes attribuées aux termes de la loi n'ont pas été modifiées depuis longtemps—je veux parler des primes maximales—tandis que les dépenses des agriculteurs ont beaucoup augmenté. Par exemple, dans un article paru dans le journal *News*, de Medicine Hat, je lis ce qui suit:

M. David L. MacFarlane, professeur d'économie agricole au collège Macdonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec), dit que l'industrie agricole du Canada s'est très mal portée en comparaison des progrès financiers réalisés dans les autres secteurs de l'industrie canadienne pendant l'après-guerre.

Dans un article paru dans *Viewpoint*, organe de la *Canadian Credit Men's Association Ltd.*, le professeur MacFarlane dit que le cultivateur canadien touche des prix qui égalent tout juste ceux de 1949 et que, tandis que son revenu en argent a augmenté de plus de 20 p. 100, il lui procure 15 p. 100 de moins.

Il dit que, depuis 1949, le revenu net des cultivateurs a diminué en réalité de plus de 25 p. 100, exprimé en dollars courants, et de près de 50 p. 100 exprimé en valeur réelle.